

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les "CGV") régissent les relations contractuelles entre ATEXO ACADEMY (ci-après dénommé "nous" ou "notre"), dont le siège social est situé au 63 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 440 909 562 00041 et titulaire du numéro de la Déclaration d'Activité auprès de la DIRECCTE : 11755953375 et du certificat Qualiopi N° ATA 545 2021, et le client (ci-après dénommé "vous" ou "votre"), désireux de bénéficier de nos services de formation spécialisés dans les marchés publics.

Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations proposées par ATEXO ACADEMY, que ce soit dans le cadre de sessions en inter ou en intra-entreprise. Elles s'appliquent à l'exclusion de toute autre condition, sauf dérogation expresse et préalable de notre part.

Offre de formation

Nos formations ont pour objectif de fournir aux collectivités les fondamentaux des marchés publics et d'aider les entreprises à répondre aux marchés publics. Les contenus et modalités des formations sont décrits sur notre site internet et peuvent faire l'objet de mises à jour régulières.

Inscription

Pour vous inscrire à l'une de nos formations, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre site internet ou nous contacter directement par téléphone ou par courrier électronique. Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de notre part d'une confirmation écrite et du règlement intégral des frais de formation.

Modalités de paiement :

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement.

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

*ATEXO SAS, 63 Boulevard Haussmann 75008 Paris - Tél. 01 89 16 93 50 – formation@atexo.com
SAS au capital de 885000 € – RCS PARIS – SIRET 44090956200041 – NAF 6202B*

Dans la mesure où l'organisme de formation édite la présente convention de formation pour l'action commandée, il revient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Les prix des formations sont indiqués en euros et sont nets de taxe. Ils comprennent les frais pédagogiques, les supports de formation et les éventuels frais administratifs. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ne sont pas inclus, sauf indication contraire.

Le règlement des frais de formation doit être effectué selon les modalités convenues lors de l'inscription. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement.

Report, dédit ou abandon, annulations

Le référent pédagogique est disponible dès votre inscription et tout au long de la formation afin de vous aider si vous rencontrez le moindre souci qu'il soit d'ordre pédagogique, de motivation, de disponibilité ou de contraintes particulières. N'attendez pas et contactez le par téléphone ou mail.

Annulation à l'initiative de ATEXO

Si le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, ATEXO se réserve la possibilité d'annuler la session 20 jours, au plus tard, avant le 1er jour de stage et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription sur une autre session de l'année en cours.

En cas de force majeure, ATEXO ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ATEXO, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ATEXO.

Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail).

Remplacement d'un stagiaire professionnel pris en charge par l'employeur ATEXO offre la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre stagiaire ayant le même profil ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées jusqu'à 3 (trois) jours calendaires avant le premier jour de stage (Inter / Intra).

*ATEXO SAS, 63 Boulevard Haussmann 75008 Paris - Tél. 01 89 16 93 50 – formation@atexo.com
SAS au capital de 885000 € – RCS PARIS – SIRET 44090956200041 – NAF 6202B*

Formation intra établissement

Frais de dédommagement Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler sa participation sans frais.

Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement.

A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

Formation inter établissement

Formation continue d'un professionnel Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler sa participation sans frais.

Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement.

À compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

Formation d'un individuel passé le délai de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat. Le client est soumis aux conditions d'annulation prévues à l'article ci-dessus détaillé.

Contact : Formation@atexo.com

01 89 16 93 50

Fait le 29/08/2023 à Paris

L'organisme de formation
(Cachet, nom, qualité, signature)

Faldonie Leturque
Coordinatrice ATEXO ACADEMY



ATEXO
63 boulevard Haussmann
75008 PARIS
Tél : 01 89 16 93 50
contact@atexo.com
RCS Paris B 440 909 562

ATEXO SAS, 63 Boulevard Haussmann 75008 Paris - Tél. 01 89 16 93 50 – formation@atexo.com
SAS au capital de 885000 € – RCS PARIS – SIRET 44090956200041 – NAF 6202B